



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question au Gouvernement n° 17

Texte de la question

SITUATION DES INFIRMIÈRES

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Hugon, pour le groupe UMP.

M. Jean-Yves Hugon. Monsieur le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, je serai bref, car vous avez partiellement répondu à ma question en répondant à celle de mon collègue UDF. Aussi me limiterai-je au problème des infirmières dont vous connaissez parfaitement l'extrême dévouement.

Il existe, s'agissant des infirmières, un étrange paradoxe : si elles forcent l'admiration de tous, elles souffrent d'un manque de considération des pouvoirs publics. Face à leur immense inquiétude, en attendant des mesures plus concrètes de votre part, pourriez-vous, monsieur le ministre, les informer des premières pistes de la réflexion que mène le Gouvernement à leur endroit ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

M. Jean-François Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Monsieur le député, vous abordez un sujet crucial : chacun sait le rôle essentiel que les infirmières jouent dans notre système de santé libéral et hospitalier. Or, depuis plusieurs années, une véritable pénurie se fait sentir : le déficit est estimé à 12 000 postes pour les seuls hôpitaux avec, il est vrai, une inégalité selon les régions. Ajoutons que l'application de la réduction du temps de travail vient encore aggraver cette situation.

Quelles mesures ce gouvernement entend-il prendre ?

Pour ce qui touche au court terme, j'ai diligenté, dès le mois de juillet, une mission visant à évaluer l'application de la réduction du temps de travail dans les établissements. J'en attends les résultats pour la fin du mois d'octobre. Il n'y a aucune raison que les infirmières n'aient pas droit aux mesures dont ont déjà bénéficié les médecins en 2002.

M. Jean-Claude Lenoir. Très bien !

Sur le moyen terme, nous avons relevé le *numerus clausus*, comme l'avait fait mon prédécesseur. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Mais ce n'est pas suffisant, car 12 % des places autorisées à l'inscription ne sont pas pourvues, ce qui veut dire que le métier d'infirmière n'est plus aussi attractif que par le passé. Il conviendra donc d'ajouter à cela une campagne de sensibilisation. Il conviendra aussi de favoriser la promotion professionnelle et, naturellement, de prendre des mesures incitatives dans les secteurs les plus en difficulté. Sur le long terme, il faudra bien, enfin, que notre pays accorde une meilleure reconnaissance à ses infirmières et il faudra accroître leur niveau de responsabilité. Car, monsieur le député, malgré les progrès techniques, le métier d'infirmière reste fait, d'abord et avant tout, d'humanité et de compassion et il doit être choisi et non pas subi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Hugon](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 17

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 octobre 2002